



46^{ème} session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

Nouvelle-Zélande

Intervention du Luxembourg

Genève, le 29 avril 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation de la Nouvelle-Zélande et la remercie pour la présentation de son rapport national et les efforts déployés pour la mise œuvre des recommandations du 3^{ème} cycle. Nous félicitons la Nouvelle-Zélande pour l'adoption en 2020 de la loi dépénalisant l'avortement et pour la création en 2022 d'un Ministère pour les personnes handicapées.

Dans un esprit constructif, le Luxembourg souhaite faire les quatre recommandations suivantes à la Nouvelle-Zélande :

- 1) Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
- 2) Elaborer un plan d'action national sur les entreprises et les droits de l'homme ;
- 3) Poursuivre la lutte contre la pauvreté infantile, qui touche en particulier les enfants maori et les enfants originaires des Îles du Pacifique ;
- 4) Revoir les dispositions du projet de modification de la loi sur l'immigration prévoyant la possibilité de détenir sans mandat les demandeurs d'asile arrivant par bateau en groupes importants.

Nous souhaitons plein succès à la Nouvelle-Zélande dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

[183 mots – 1 minute 15 secondes]